



Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs

3, rue Bécotte, Victoriaville, Qc G6P 8K6

Tél. : 819 809-2206 Téléc. : 819 809-2230

Courriel : secretariat@sebf-csq.ca site Web : sebf-csq.ca

LE LIEN

3 octobre 2022
Volume 45, numéro 1

Mot de la présidente

Nancie Lafond

La tâche

Comme vous le savez, l'année scolaire 2022-2023 se démarque par l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la convention collective portant sur la tâche des enseignantes et enseignants. Désormais, toutes les activités professionnelles sont établies en **heures annuelles** et seules les **activités récurrentes** sont fixées à l'horaire. De plus, il est maintenant nécessaire de consulter l'AGEE sur la **nature** et la **durée** des activités professionnelles (comités, rencontres, récupération, surveillances, activités étudiantes, etc.) et les parties locales doivent convenir d'un **mécanisme de règlement des difficultés** pour tenter de solutionner les différends qui peuvent survenir tant au niveau de la consultation collective que celle menée de manière individuelle par les enseignantes et enseignants.

Plusieurs documents sont disponibles sur le site Web du Syndicat pour vous présenter de manière plus détaillée les dispositions de la convention collective. Rappelons-nous que ces changements sont substantiels et s'ils sont bien compris et appliqués, ils pourront faire une différence dans le quotidien des enseignantes et enseignants. En effet, les nouvelles dispositions « *s'inscrivent dans une perspective commune de professionnalisation de la tâche enseignante et de reconnaissance de l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants dans l'accomplissement de leurs fonctions et responsabilités...* »¹. En d'autres mots, cela signifie que les parties doivent s'assurer de :

- **Ne pas augmenter ou alourdir la tâche des enseignantes et enseignants;**
- **Distinguer la tâche enseignante de l'aménagement de l'horaire de travail;**
- **Éviter certains litiges concernant la tâche enseignante.**

Évidemment, tous ces changements nécessiteront un certain temps d'appropriation tant au niveau du personnel enseignant que des directions d'établissement. Cependant, personne ne devrait se sentir mal à l'aise de réclamer l'application de ces nouvelles dispositions. La tâche enseignante est lourde et complexe, vous l'avez répété à maintes reprises. L'esprit des nouvelles dispositions vise donc à vous donner le pouvoir de faire reconnaître les activités réalisées dans votre tâche et vous avez en mains tout ce qu'il faut pour changer les choses. Je vous invite donc à saisir l'opportunité qui se présente enfin pour alléger votre tâche et la rendre humainement réalisable.

Salutations syndicales!

Nancie

¹ Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) et Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), *Guide d'application des nouvelles dispositions de la tâche enseignante et son aménagement*, 12 avril 2022 p. 1

Panel électoral sur les enjeux en éducation et à l'enseignement supérieur: un succès!

Le 26 septembre dernier, le SEBF, en collaboration avec le Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Victoriaville (SEECV-CSQ), a tenu un panel électoral réunissant des candidates et candidats aux prochaines élections provinciales pour discuter de leur plateforme en éducation et des enjeux qui concerne le personnel enseignant. M. Mario Beauchesne, candidat du Parti Québécois (PQ), Mme Pascale Fortin, candidate de Québec Solidaire (QS), M. Tarek Henoud, candidat du Parti Conservateur du Québec (PCQ) et M. Éric Lefebvre, candidat de la Coalition Avenir Québec (CAQ) ont répondu présent à l'invitation. Cette soirée de type 5 à 7 qui s'est déroulée au Shad Café à Victoriaville a permis aux membres réunis de poser des questions et de s'exprimer sur certains sujets chauds en éducation. Plus d'une quarantaine de personnes ont assisté à l'événement qui fut un succès pour les organisatrices et organisateurs.



Mario Beauchesne (PQ)



Pascale Fortin (QS)



Tarek Henoud (PCQ)



Éric Lefebvre (CAQ)

Assurance-emploi

Le 24 septembre 2022 marque la fin de toutes les mesures d'assouplissements temporaires qui avaient été mises en place pendant la crise sanitaire dans le programme d'assurance-emploi. **Toute nouvelle demande de prestations d'assurance-emploi déposée le ou après le dimanche 25 septembre 2022 sera traitée selon les règles régulières prévues à la Loi avant la pandémie.**

Voici les mesures actuellement en vigueur qui prendront fin au 24 septembre 2022 :

- Le nombre d'heures assurables nécessaire à une demande de prestations régulières sera de nouveau établi en fonction du taux de chômage de la région de la personne (entre 420 à 700 heures).
- Le nombre d'heures assurables nécessaire à une demande de prestations spéciales (maladie, proches aidants, etc.) est dorénavant de **600 heures**, sans égard au taux de chômage de la région.
- Les rémunérations de fin d'emploi (vacances ou journées de maladie monnayées, etc.) lors d'une fin d'emploi temporaire ou définitive seront à nouveau traitées comme de la rémunération et seront **étalées**, ce qui pourra retarder

l'arrêt de rémunération (la période d'attente d'une semaine) et l'admissibilité à des prestations (la date à laquelle la personne peut commencer à toucher des prestations).

Le motif de fin d'emploi de **tous les relevés d'emploi de la période de référence** (52 dernières semaines) sera utilisé pour déterminer l'admissibilité et non plus seulement sur le dernier. Une exclusion pour départ volontaire ou congédiement pour inconduite sera imposée si c'est le motif que l'on retrouve sur l'un ou l'autre des relevés d'emploi.

La CSQ, en partenariat avec les autres centrales syndicales québécoises et les regroupements de chômeuses et chômeurs, continue ses démarches afin de convaincre le gouvernement fédéral de remettre en place les mesures instaurées durant la pandémie. D'autres revendications sont aussi à l'ordre du jour dans le cadre de la réforme en profondeur du régime d'assurance-emploi promise par le gouvernement libéral.

Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale

PÉRIODE D'INSCRIPTION EN COURS!!!

Session de préparation à la retraite: deux formules pour vous!

Encore cette année, l'AREQ-CSQ a décidé de proposer deux formules pour la session de préparation à la retraite, **soit une session en présentiel ou en mode virtuel**. Les ateliers de la session virtuelle sont étalés sur plusieurs semaines se déroulant soit cet automne, soit cet hiver selon votre choix. La session en présentiel se tiendra les 17 et 18 mars 2023.

Les enseignantes et enseignants intéressés à participer doivent s'inscrire en donnant leur nom au secrétariat du Syndicat au 819 809-2206, et ce, **dans les plus brefs délais. Les places s'envolent rapidement et sont limitées!**

Réservation de chambre : un bloc de chambres a été réservé par l'AREQ-CSQ à l'Hôtel Gouverneur de Trois-Rivières. Vous pouvez réserver votre chambre en téléphonant à l'hôtel et mentionnez faire partie du groupe « AREQ des Bois-Francs ». Faites vite; le bloc de chambres se remplit rapidement.

Endroit : Hôtel Gouverneur, 975, rue Hart, Trois-Rivières, G9A 4S3. Téléphone : 1-888-910-1111.

Horaire de la session : vendredi, 17 mars, de 18 h à 21 h 45 et samedi, 18 mars, de 9 h à 16 h.

Frais d'inscription : 60 \$ pour les membres du Syndicat et 70 \$ pour la conjointe ou le conjoint non-membre. Notez que vous n'aurez pas à payer les frais d'inscription sur place, car le Syndicat sera facturé après la session.

Les frais d'hébergement, de repas et autres sont à la charge des personnes participantes. Cependant, le SEBF accorde une somme de 150 \$ par membre pour favoriser la participation à cette rencontre. Les frais d'inscription seront déduits de ce montant et la différence vous sera transmise après la session.

Prenez note que vous n'aurez aucun frais à déboursier pour la session virtuelle, car le Syndicat assume la totalité des coûts d'inscription.

Nouveauté! Ouvert à tous et gratuit!

Vidéoconférence : Préparer ses finances pour la retraite: il n'est jamais trop tôt

Mardi, 11 octobre 2022, de 19 h à 20 h 30

Pour vous inscrire: 819-809-2206



Consultation intersectorielle

Entre le 7 et le 23 septembre, les enseignantes et enseignants du SEBF ont eu l'occasion de répondre à la consultation nationale portant sur les **enjeux intersectoriels** dont la rémunération, la retraite et les droits parentaux. Au total, 204 personnes ont participé à cette opération et les résultats que nous avons recueillis au niveau local ont été transmis à la CSQ afin d'être comptabilisés avec ceux des autres groupes consultés. Par la suite, un travail d'harmonisation par les quatre composantes du Front commun (CSQ, CSN, FTQ et APTS) sera accompli afin de déposer un seul cahier de revendications syndicales le 31 octobre prochain. Nous remercions toutes les personnes du SEBF qui ont pris le temps de participer à cette consultation.

De plus, je vous rappelle que la **consultation sectorielle** c'est-à-dire celle concernant les enjeux comme la tâche, les ratios et les élèves HDAA, a été réalisée au printemps dernier auprès des enseignantes et enseignants de la FSE. Les résultats qui ont été obtenus lors de cette vaste consultation sont présentement analysés par le Conseil fédéral de la FSE dans le but d'être convertis en demandes syndicales sectorielles. Celles-ci seront également déposées à la partie patronale à la fin octobre.

Nous vous informerons au fur et à mesure des principaux développements qui entourent le processus de négociation nationale.

Par Nancie Lafond, présidente

Instruction annuelle 2022-2023

Le ministre de l'Éducation a récemment publié son Instruction annuelle 2022-2023 destinée à la formation générale des jeunes (préscolaire, primaire et secondaire). On y retrouve notamment des précisions au sujet de l'évaluation des apprentissages et du bulletin unique. Pour consulter le document dans son intégralité, il suffit de suivre le lien suivant: [Lien pour l'Instruction annuelle 2022-2023](#). De plus, vous trouverez sur le site Web du Syndicat une publication produite par la FSE qui fait état des faits saillants concernant l'Instruction annuelle pour la présente année scolaire.

Voici ce qu'il faut retenir :

1. Possibilité de ne pas inscrire un résultat disciplinaire et la moyenne du groupe à la 1^{re} ou à la 2^e étape lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages est insuffisant à l'une ou l'autre des étapes. Pour se prévaloir de cette modalité d'application progressive, les **normes et modalités d'évaluation déterminées par chaque école** doivent l'indiquer.

⇒ Au **primaire** pour les matières suivantes :

- Éthique et culture religieuse;
- Anglais, langue seconde;
- Éducation physique et à la santé;
- Disciplines artistiques (Musique, Art dramatique, Arts plastiques, Danse).

⇒ Au **secondaire**, pour les matières dont le nombre annuel d'heures est égal ou inférieur à 100 :

- Éthique et culture religieuse;
- Anglais, langue seconde;
- Éducation physique et à la santé;
- Disciplines artistiques (Musique, Art dramatique, Arts plastiques, Danse);
- Sciences et technologie (uniquement 1^{re} et 2^e secondaire);
- Géographie;
- Histoire et éducation à la citoyenneté;
- Tous les autres cours optionnels qui répondent aux mêmes conditions (nombre d'heures et degrés).

2. Les matières du parcours de formation axée sur l'emploi dont le nombre d'heures d'enseignement est de 100 ou moins sont aussi visées.

3. Possibilité de mettre un seul commentaire sur une des quatre compétences transversales inscrites au bulletin à l'étape jugée la plus appropriée.

D'autres faits saillants sont disponibles: [Pédagogie – Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs \(SEBF\) \(sebf-csq.ca\)](#)

Échelles de traitement

Personnel enseignant en poste et à contrat

Échelon	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2021-2022	Échelon	À compter du 139 ^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023
1	46 527 \$	1	46 527 \$
2	49 636 \$	2	49 636 \$
3	52 954 \$	3	53 541 \$
4	54 127 \$	4	55 326 \$
5	55 326 \$	5	56 550 \$
6	56 550 \$	6	57 801 \$
7	57 801 \$	7	60 259 \$
8	60 259 \$	8	62 820 \$
9	62 820 \$	9	65 489 \$
10	65 489 \$	10	68 273 \$
11	68 273 \$	11	71 174 \$
12	71 174 \$	12	74 199 \$
13	74 199 \$	13	77 353 \$
14	77 353 \$	14	80 640 \$
15	80 640 \$	15	84 066 \$
16	84 066 \$	16	92 027 \$
17	92 027 \$		

	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2021-2022
Suppléant occasionnel	60 minutes ou moins : 46,52 \$
À taux horaire	58,77 \$
À la leçon	Classe 16 : 58,77 \$ Classe 17 : 65,25 \$ Classe 18 : 70,62 \$ Classe 19 : 77,01 \$

	À compter du 139 ^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023
Suppléant occasionnel	60 minutes ou moins : 46,52 \$
À taux horaire	61,27 \$
À la leçon	Classe 16 : 61,27 \$ Classe 17 : 68,02 \$ Classe 18 : 73,62 \$ Classe 19 : 80,28 \$

Au SEBF, qui fait quoi?

Nancie Lafond, présidente	Sonia Laliberté, vice-présidente	Camille Beauchemin, conseillère syndicale
<ul style="list-style-type: none"> • Représentation officielle du syndicat • Représentation politique des membres • Préparation du projet de plan d'action annuel • Préparation d'un rapport des activités de l'année • Participation aux instances (FSE, CSQ), comités et réseaux (FSE, CRT, CPP...) • Animation des réunions du CA, du CD, du CE et de l'assemblée générale • Application des conventions collectives • Responsabilité des dossiers pédagogiques (Régime pédagogique, Réforme...) • Formation syndicale • Journal syndical Le Lien • Relation avec les médias • Gestion du personnel du SEBF 	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation politique des membres • Participation à diverses instances, comités et réseaux • Dossier des ÉHDAA • Site Web et page Facebook • Action / mobilisation • Application des conventions collectives • Stages • Rémunération 	<ul style="list-style-type: none"> • Service conseil aux membres du SEBF • Application des conventions collectives, lois et règlements • Participation à différents comités (CRT) et réseaux • Droits parentaux • Régime de retraite • Assurance-emploi • Assurances SSQ • Congés de maladie, invalidité • Santé et sécurité au travail CSST • Grievs et arbitrages
	Nathalie Bourgeois*, trésorière	
	<ul style="list-style-type: none"> • Perception des contributions et du droit d'entrée des membres et des autres revenus ou dons • Tenue de la comptabilité, approuvée par le syndicat • Signature des chèques conjointement avec la présidence • Préparation du budget annuel, conjointement avec la présidence • Présentation du rapport financier annuel 	Sonia Boisvert*, 2^e vice-présidente
		<ul style="list-style-type: none"> • Participation à diverses instances et comités • Perfectionnement • AGEE
Employées de bureau		
Marie-Ève Girard Sophie Bergeron		

***Enseignantes libérées une journée par semaine pour s'acquitter de leurs tâches au SEBF.**

Conseil d'administration du SEBF 2022-2023

Présidente:	Nancie Lafond
Vice-présidente:	Sonia Laliberté
2e vice-présidente:	Sonia Boisvert
Secrétaire:	Marie-Andrée Carisse
Trésorière:	Nathalie Bourgeois
1er conseiller:	Martin Berthiaume
2e conseiller:	Pascal Garceau
3e conseiller:	Jean-François Rheault
4e conseillère:	Nancy Bourque
5e conseiller:	Patrick Laliberté
6e conseiller:	Francis Houle

Une invitation du SEBF



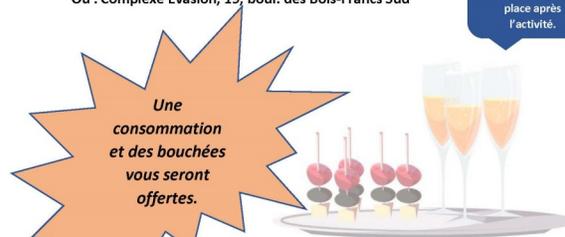
Le retour du 4 à 7 !!!

dans le cadre de la Journée mondiale des enseignantes et enseignants

Quand : **jeudi, 13 octobre 2022**

Où : **Complexe Évasion, 19, boul. des Bois-Francis Sud**

Pssst... Il sera possible de réserver pour souper sur place après l'activité.



Une
consommation
et des bouchées
vous seront
offertes.

Plusieurs prix de présence à gagner dont deux forfaits :
Hôtel Montfort et Manoir du Lac William

Inscrivez-vous auprès de votre personne déléguée
avant le 5 octobre 2022.